



BRETAGNE
*Comité Régional de Bretagne
de Tir à l'Arc*

CHALLENGE des CLUBS de BRETAGNE 2024

Pierrick LEPARC
Conseiller Technique Sportif FFTA
Tél : 02 99 53 28 45
LEPARCPierrick@aol.com



DRAJES DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE JEUNESSE, ENGAGEMENT, SPORT
Janvier 2021 : les services jeunesse sport vie associative engagement et formation de la DRJSCS rejoignent la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) de l'Académie de Rennes.



1 - L'objectif

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc souhaite identifier les clubs engagés dans la pratique sportive du tir à l'arc auprès de différents publics sur le territoire breton.

Il s'agit donc d'identifier, d'évaluer, de mettre à l'honneur et de récompenser les associations qui font la promotion du tir à l'arc auprès

- de la pratique sportive des nouveaux adhérents
- de la pratique sportive des très jeunes licenciés
- de la pratique sportive des jeunes compétiteurs dans notre filière sportive

L'ambition du projet du challenge des clubs est de développer des structures d'accueil et de formation performantes au sein des clubs, afin de les orienter vers les objectifs de la filière fédérale.

2 - La stratégie

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc souhaite promouvoir la pratique des nouveaux pratiquants et des jeunes vers les compétitions organisées en Bretagne pour permettre la pratique sportive de ces publics spécifiques.

Le Comité Régional de Bretagne de Tir souhaite identifier l'ensemble des clubs bretons en s'appuyant sur leur implication dans la vie sportive régionale et leur participation sur certaines épreuves de référence.

3 – L'évaluation

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc souhaite évaluer l'ensemble des clubs bretons afin de les classer, et de les récompenser au regard de leur implication en faveur de ces publics.

Pour rester en cohérence avec les objectifs du Comité Régional, les épreuves de référence suivantes serviront à établir un classement :

- Le challenge régional des Ecoles de tir à l'arc de Bretagne
- Le championnat régional des U11 U13
- Le championnat régional des catégories jeunes en tir en salle
- Le championnat régional des catégories jeunes en tir à l'extérieur aux distances internationales (TAE I).

4 – Les critères du classement

Les critères pris en compte pour réaliser le classement sont les suivants :

- Le nombre de participants en individuels et le nombre d'équipes engagées
- Le nombre de médailles en individuels et le nombre de médailles en équipes
- La participation des clubs sur au moins 3 des 4 épreuves

Selon les épreuves de référence, des coefficients seront appliqués.

5 – L'établissement du classement

Le classement des clubs est effectué par capitalisation de points pour l'ensemble des épreuves, sur les bases suivantes :

- **Le challenge régional des Ecoles de tir à l'arc de Bretagne : coef 1**

Equipe qualifiée à la finale régionale : 50 points

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points.

- **Le championnat régional des U11 U13 : coef 1**

Nombre de tireurs présents sur le championnat régional des U11 U13 : 3 points / tireur

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points.

- **Le championnat régional des catégories jeunes en tir en salle : coef 1**

Nombre de tireurs qualifiés sur le championnat régional des catégories jeunes en tir en salle : 3 points / tireur.

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points. Catégories concernées (U13/U15 - U18/U21- mixte).

1^{er} individuel : 40 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 20 points, 4^{ème} : 10 points, 5^{ème} à 8^{ème} 5 points, 9^{ème} à 16^{ème} 2 points.

- **Le championnat régional des catégories jeunes en tir à l'extérieur aux distances internationales (TAE I). coef 2**

Nombre de tireurs présents sur le championnat régional des catégories jeunes en tir à l'extérieur aux distances internationales (TAE I) : 3 points / tireur.

1^{ère} équipe : 100 points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} 60 points, 4^{ème} : 40 points, 5^{ème} à 8^{ème} 20 points, 9^{ème} à 16^{ème} 10 points. Catégories concernées (U11 - U13/U15 - U18/U21- mixte).

1^{er} individuel : 40 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 20 points, 4^{ème} : 10 points, 5^{ème} à 8^{ème} 5 points, 9^{ème} à 16^{ème} 2 points.

Les clubs seront classés par leur total de points cumulés par épreuves, les points étant multipliés par le coefficient de l'épreuve.

Les clubs seront classés par ordre décroissant du cumul de la totalité des points obtenus sur l'ensemble des épreuves. Pour être classé, les clubs devront réaliser au moins 3 épreuves. Les clubs n'ayant pas réalisé 3 épreuves seront classés suivant leur nombre de points à la suite des clubs ayant réalisé au moins 3 épreuves.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le meilleur total des points en tir à l'extérieur aux distances internationales (TAE I)

6 – La valorisation du CHALLENGE des CLUBS de BRETAGNE 2024

Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc valorisera les clubs par deux biais différents, indépendant l'un de l'autre.

- Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc valorisera l'ensemble des clubs ayant obtenu des points sur au moins trois des quatre épreuves de référence par la délivrance d'un diplôme « Club engagé pour le tir à l'arc en Bretagne ».
- Le Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc valorisera le classement des clubs par une dotation matériel de la valeur suivante :

1er	1 000,00 €
2ème	750,00 €
3ème	500,00 €
4ème	400,00 €
5ème	300,00 €
6ème	200,00 €
7ème	200,00 €
8ème	200,00 €
9ème	200,00 €
10ème	200,00 €

